



## CODE DE CONDUITE DE LA FONDATION ALINE

### 1. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

- 1.1. La Fondation Aline et ses membres s'engagent à respecter strictement toutes les lois, règles et dispositions en vigueur en Suisse et dans les autres juridictions concernées dans lesquelles elle opère.
- 1.2. La Fondation Aline agit toujours selon des principes éthiques et attend le même comportement de la part de ses membres. La discrimination, le harcèlement, la corruption, la fraude ou toute autre pratique contraire à l'éthique ne sont pas tolérés sous quelque forme que ce soit.
- 1.3. La Fondation Aline et ses membres respectent la confidentialité des informations dont ils ont connaissance dans le cadre de leurs activités. Les informations confidentielles ne sont pas divulguées sans autorisation ni utilisées à des fins personnelles.

### 2. TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

- 2.1. La Fondation Aline s'efforce de faire preuve d'une transparence maximale et informe pleinement le public, les donateurs et les parties prenantes de ses activités, de ses finances et de ses objectifs dans les domaines de la santé & du sport, de la culture & des affaires sociales et de l'éthique & de la société.
- 2.2. Les membres de la Fondation Aline assument l'entière responsabilité de leurs actes et décisions dans le cadre de leurs activités pour la Fondation. Ils agissent toujours pour le bien de la Fondation et de ses objectifs et évitent tout conflit d'intérêts.
- 2.3. La Fondation Aline assure une gestion rigoureuse de ses ressources financières et rend compte de ses dépenses de manière transparente. Les dons et autres ressources sont utilisés avec prudence et en accord avec les objectifs de la fondation dans les domaines de la santé & du sport, de la culture & des affaires sociales et de l'éthique & de la société.

### 3. COOPÉRATION ET RESPECT

- 3.1. Les membres de la Fondation Aline travaillent ensemble pour atteindre les objectifs de la fondation dans les domaines de la santé & du sport, de la culture & des affaires sociales et de l'éthique & de la société. Ils encouragent un échange ouvert d'idées, une critique constructive et la collaboration avec d'autres organisations et partenaires.
- 3.2. La Fondation Aline et ses membres respectent la diversité, la dignité et les droits de tous les êtres humains. Toute forme de discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap ou l'orientation sexuelle est fermement rejetée.
- 3.3. La Fondation Aline s'efforce de créer un environnement de travail exempt de harcèlement, de mobbing ou de pressions déraisonnables. Tous les membres sont encouragés à maintenir un environnement de travail respectueux et coopératif qui favorise la créativité, l'innovation et la collaboration.



#### 4. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ

- 4.1. La Fondation Aline s'engage en faveur de pratiques durables et tient compte, dans toutes ses décisions et activités, de l'impact sur l'environnement, des aspects sociaux et des facteurs économiques. Elle contribue à la promotion du développement durable dans les domaines de la santé & du sport, de la culture & des affaires sociales et de l'éthique & de la société.
- 4.2. La Fondation Aline s'engage pour le bien commun et œuvre activement pour la justice sociale, l'éducation, la santé et le sport. Elle soutient des projets et des initiatives qui ont un impact positif sur la société et améliorent le bien-être des personnes.
- 4.3. La Fondation Aline est politiquement et confessionnellement neutre et indépendante. Elle vous offre, ainsi qu'à vos projets philanthropiques, la possibilité de réaliser vos ambitions grâce à des solutions simples et personnelles sous l'égide de la Fondation Aline. Parallèlement, elle fait office de plateforme pour les fonds abrités.